

**PROJET DE CHARTE D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES
DE PROGRES NUTRITIONNEL DE
MARS CHOCOLAT FRANCE**

(Version Grand public)

Janvier 2012

THIERRY GAILLARD
*Président Directeur Général
MARS Chocolat France*

NOËL RENAUDIN
*Président du Comité de validation des chartes
d'engagements de progrès nutritionnel*



AVANT-PROPOS

Présente sur le marché français depuis le début des années 1950, l'entreprise MARS Chocolat France commercialise des produits qui font partie du quotidien des Français. De plus, nos marques disposent d'un capital de sympathie très fort auprès des consommateurs, qu'il s'agisse de M&M's® et de Maltesers®, ou de nos barres chocolatées comme Mars®, Snickers®, Bounty®, Twix®, Milky way® ou Balisto®.

Cette image positive et la confiance qu'inspirent nos produits nous imposent une responsabilité, celle d'offrir aux consommateurs des aliments d'une qualité exemplaire, qu'elle soit gustative ou nutritionnelle, tout en préservant le trait caractéristique de nos produits : le plaisir.

Chez MARS Chocolat France, nous sommes d'autant plus aptes à endosser cette responsabilité que ce type d'exigences est au cœur de l'identité de notre société. Entreprise familiale, le groupe MARS Inc. est fort de valeurs affirmées qui structurent l'ensemble de son fonctionnement. Le respect du consommateur est la première de ses valeurs.

Ainsi, depuis près d'une décennie, MARS Chocolat France travaille à l'amélioration constante de la composition nutritionnelle de ses produits. Les résultats sont spectaculaires. Déjà, les acides gras trans, à l'exception de ceux naturellement présents dans le lait ont été retirés de nos barres chocolatées dès 2002. Nous poursuivons à présent nos efforts en diminuant progressivement leur teneur en acides gras saturés.

En parallèle, MARS Chocolat France s'engage dans la promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique par son soutien à des programmes de lutte contre l'obésité mais aussi en développant l'étiquetage nutritionnel sur ses produits. Notre code marketing, adopté en 2008, traduit quant à lui le caractère responsable de notre entreprise : nous nous interdisons par exemple toute publicité en direction des jeunes enfants.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans les objectifs du programme national nutrition-santé (PNNS) et nous nous portons donc aujourd'hui candidat à la signature d'une charte d'engagements volontaires de progrès nutritionnel, laquelle symbolisera la pérennité de nos actions et sera le fondement des initiatives que nous entendons porter dans les années à venir.



Thierry GAILLARD

Président-Directeur général de MARS Chocolat France

1. Les engagements de progrès nutritionnels de MARS Chocolat France

1.1. Des engagements qui s'inscrivent dans des objectifs de santé publique

1. Le maintien de la réduction de la teneur en acides gras saturés de 100% de ses barres nougatées commercialisées en France d'au moins 15%
2. La réduction de la teneur des acides gras saturés dans 100% des barres biscuitées commercialisées en France d'au moins 20% avant fin 2014
3. La réduction d'au moins 6% des lipides totaux et des acides gras saturés dans 100% des barres glacées avant fin 2014

Ces engagements contribuent à répondre à l'avis de l'ANSES daté du 1^{er} mars 2010 : « Les acides gras saturés sont consommés en excès par la population française (16% des apports énergétiques en moyenne alors que l'apport nutritionnel conseillé est inférieur à 12%) ». De plus, ces engagements s'inscrivent directement dans les objectifs nutritionnels fixés par le Ministère de la santé à travers les deux programmes nationaux nutrition santé, à savoir : « réduire la contribution moyenne des apports lipidiques totaux à moins de 35 % des apports énergétiques journaliers, avec une réduction d'un quart de la consommation des acides gras saturés au niveau de la moyenne de la population (moins de 35 % des apports totaux de graisses) ».

1.2. Tierce partie proposée

L'AERIAL (Centre de Ressources Technologiques, Institut Technique Agro-Industriel) est proposé comme tierce partie pour l'ensemble des engagements de MARS Chocolat France.

Les données récoltées par l'AERIAL permettront d'assurer de manière générale le suivi des compositions nutritionnelles des produits de MARS Chocolat France au regard des engagements pris. MARS Chocolat France s'engage à fournir toute information jugée indispensable par la tierce partie dans l'exercice de son contrôle.

La tierce partie vérificatrice présentera dans un rapport annuel les éléments de preuve présentant l'état d'avancement des engagements. Elle présentera également une déclaration sur l'honneur certifiant qu'elle a mené son travail de contrôle en toute indépendance, sans subir de pression pour amender, travestir ou cacher des faits ou des données.

AERIAL CRT et ITAI
Parc d'Innovation, rue Laurent Fries
67400 Illkirch
www.aerial-crt.com
Contact : Mme Dalal WERNER

2. Détail de nos actions

2.1. Engagement n°1: Amélioration du profil lipidique des barres nougatées et des barres biscuitées

MARS Chocolat France s'engage à réduire la teneur en acides gras saturés de l'ensemble de ses barres à l'exception de Bounty® :

- ⇒ **Valider la réduction en acides gras saturés de ses barres nougatées commercialisées en France fin 2010 (au moins 15% par rapport aux recettes précédentes pour Mars®, Snickers® et Milky Way®).**
- ⇒ **Réduire la teneur en acides gras saturés de ses barres biscuitées commercialisées en France (Twix® et Balisto®) d'au moins 20% par rapport à la recette précédente dans les trois prochaines années (2014)**

❖ **Domaine d'intervention éligible**

Engagements sur la composition nutritionnelle des produits afin de réduire la contribution moyenne des lipides totaux au sein des apports énergétiques sans alcool à 36,5% et de ramener la part moyenne des acides gras saturés au sein des apports en lipides totaux à 36%.

❖ **Nature de l'engagement**

MARS Chocolat France s'engage à réduire la teneur en acides gras saturés de ses barres (nougatées et biscuitées). Ainsi, les barres biscuitées (Twix® et Balisto®) contiendront au minimum 20% d'acides gras saturés en moins tandis que les barres nougatées (Mars®, Snickers®, Milky Way®) contiendront au minimum 15 % d'acides gras saturés en moins, par rapport aux recettes précédentes.

❖ **Produits concernés**

L'ensemble des produits de type « barre chocolatée » de MARS Chocolat France est concerné par cet engagement (Snickers®, Mars®, Milky Way®, Twix® et Balisto®) à l'exception de la marque Bounty®.

Cette exemption résulte de la nature même de cette barre dont les ingrédients sont principalement le chocolat et la noix de coco, deux produits naturellement riches en acides gras saturés. Pour réduire la teneur en acides gras saturés de ses barres, MARS modifie les proportions des matières grasses utilisées dans le nougat, le caramel et le biscuit à l'intérieur des barres sans modifier l'enrobage chocolat pour conserver un chocolat 100% pur beurre de cacao. C'est notamment l'huile de palme - riche en acides gras saturés - qui est supprimée au profit d'huile de tournesol européenne, riche en acides gras insaturés, et plus particulièrement en acide oléique. Une telle modification constitue un véritable défi en confiserie puisque les recettes sont modifiées à plus de 10%.

❖ **Calendrier de réalisation**

- ⇒ Barres nougatées : déjà réalisé
- ⇒ Barres biscuitées : 2014

2.2. Engagement n°2 : Diminution des lipides totaux et des acides gras saturés dans les barres glacées

Poursuivant les travaux engagés depuis 2010 sur la diminution des acides gras saturés de ses barres chocolatées et suivant la réglementation permettant de garder la dénomination « crème glacée » pour un produit contenant au minimum 5% de matières grasses laitières, MARS Chocolat France s'engage à :

- ⇒ **Réduire la teneur en lipides totaux et en acides gras saturés de ses barres glacées commercialisées en France par une diminution des matières grasses laitières de 9% à 5% dans les trois prochaines années (avant fin 2014).**

❖ **Domaine d'intervention éligible**

Engagements sur la composition nutritionnelle des produits afin de réduire la contribution moyenne des lipides totaux au sein des apports énergétiques sans alcool à 36,5% et de ramener la part moyenne des acides gras saturés au sein des apports en lipides totaux à 36%.

❖ **Nature de l'engagement**

MARS Chocolat France s'engage à réduire la teneur en matière grasse laitière de 9% à 5% de ses barres glacées ce qui entraînera une diminution des lipides totaux et une diminution des acides gras saturés. Les produits reformulés contiendront au moins 6% de lipides totaux et d'acides gras saturés en moins par rapport aux recettes précédentes.

❖ **Produits concernés**

L'ensemble des produits de type « crème glacée » de MARS Chocolat France est concerné par cet engagement c'est-à-dire Mars®, Snickers®, Bounty®, Twix®, et Variety Mix (assortiment de Mars®, Snickers®, Bounty® et Twix®).

❖ **Calendrier de réalisation**

En fonction de l'avancement des mises au point en production, une mise sur le marché est prévue avant 2014.

